



CONCOURS

« Concours d'automne Danone " Latté à la citrouille" »

Règlement de participation

Le Concours « **Concours d'automne Danone " Latté à la citrouille"** » (le « **Concours** ») se déroule auprès des magasins IGA, IGA Extra du Québec (chacun, un « **Magasin Participant** », et collectivement, les « **Magasins Participants** »). Il est organisé par Sobeys Capital Incorporée (l'« **Organisateur du Concours** ») et est commandité par Danone Canada (le « **Commanditaire Présentateur** »).

Le Concours débute le **jeudi 1 octobre 2026 à l'heure d'ouverture des Magasins Participants** et se termine le **mercredi 28 octobre 2026 à 23h59** (la « **Période du Concours** »).

1. ADMISSIBILITÉ

POUR ÊTRE ADMISSIBLE AU CONCOURS, vous devez :

- Être un résident du Québec;
- Avoir atteint l'âge de la majorité dans votre province respective de résidence au moment de votre participation au Concours; et
- Être un membre du Programme de récompense Scène+^{MC} (le « **Programme** »).

(un « **Participant admissible** »)

EXCLUSIONS : Les employés, représentants et/ou agents de l'Organisateur du Concours, de leurs sociétés mères, filiales ou affiliées, des magasins IGA, du Fournisseur de Prix et de ses agences de publicité ou de promotion, du Commanditaire Présentateur ainsi que de toute autre entité participant à la conception, à la production, à la mise en œuvre, à l'administration ou à l'exécution du Concours (collectivement, les « **Parties concernées** »), ainsi que, respectivement, de toute personne avec lesquelles tel Participant exclu est domicilié ou tout membre de sa famille immédiate (chacun, un « **Participant exclu** »). Pour les fins du Règlement du Concours (le « **Règlement** »), le terme « famille immédiate » englobe le père, la mère, le frère, la sœur, l'enfant, le mari, la femme ou le conjoint de fait ou la conjointe de fait d'un Participant exclu.

Pour fins de clarté, un Participant admissible qui n'est pas un Participant exclu est ci-après désigné comme un « **Participant** ».

*SI LE PARTICIPANT N'EST PAS UN MEMBRE DU PROGRAMME : il peut devenir membre du Programme directement en ligne à l'adresse <https://www.sceneplus.ca/fr-ca/register> ou au comptoir du service à la clientèle d'un Magasin Participant en complétant l'adhésion en ligne. L'adhésion au Programme est gratuite, mais nécessite un accès à Internet (il est possible d'avoir accès à Internet gratuitement dans divers lieux publics). Lorsque vous êtes inscrit comme Membre cumulant des points au Programme (le « **Membre** »), vous acceptez d'être lié par les modalités et conditions du Programme, telles que modifiées de temps à autre.

Le Participant doit s'assurer que les coordonnées inscrites dans son Compte de membre Scène+^{MC} (le « **Compte de membre** ») soient en tout temps exactes pour permettre à l'Organisateur du Concours de le contacter, le cas échéant.

Aux fins du présent Règlement, le Participant est la personne dont le nom apparaît au Compte de membre et c'est à cette personne que le Prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.

Chaque participant doit participer exclusivement en son nom et agissant à son seul bénéfice personnel.

2. RÔLE DES PARTIES

Sobeys Capital Incorporée est ci-après définie comme l'Organisateur du Concours.

Aux fins du présent Règlement, Danone Canada est ci-après défini le Commanditaire Présentateur et n'est en aucun cas responsable de l'administration ou de l'exécution du Concours.

Les Participants comprennent et reconnaissent que le rôle du Commanditaire Présentateur dans le Concours est de fournir le Prix et n'est en aucune façon responsable de l'administration du Concours ou de la sélection des gagnants.

3. COMMENT PARTICIPER

PARTICIPATION SANS ACHAT

AUCUN ACHAT REQUIS. Pour participer au concours sans effectuer d'achat, présentez votre carte Scène+ au comptoir du service à la clientèle de n'importe quel magasin IGA, IGA extra et IGA Coop du Québec, (les « magasins participants ») et demandez une participation sans achat. Le caissier ou le représentant du service à la clientèle scannera le CUP de la participation sans achat, et vous obtiendrez une (1) participation au concours (une « participation sans achat »). En participant à cette participation sans achat, vous acceptez de vous conformer aux exigences de participation du présent règlement.

Limite d'une (1) participation sans achat par personne, par compte Scène+, par jour, pendant la

période du concours. Le caissier ou le représentant du service à la clientèle ne peut émettre qu'une (1) demande de participation sans achat par CUP scanné. Les chances de gagner le concours ne diffèrent pas selon que le client choisisse de participer avec ou sans achat.

PARTICIPATION AVEC ACHAT

Achat de deux (2) Silk^{MD} 890 ml, Stok^{MD} 1.42 l ou International Delight^{MD} 946 ml (dans un magasin IGA participant ou sur la plateforme d'épicerie en ligne à https://www.iga.ca/fr/epicerie_en_ligne ou [IGA.ca](https://www.iga.ca), à l'exclusion de [Voila.ca](https://www.voila.ca), en sélectionnant un IGA participant) spécialement identifiés comme « produit participant » aux fins du Concours ou indiqués en Annexe de ce présent Règlement, et sur présentation de la carte Scène+^{MC}, permet d'être automatiquement inscrit au Concours. Chaque Transaction (chacun, une « **Transaction** ») avec un minimum de produits participants donne une (1) Participation au Concours. Par exemple, Deux (2) Produit Participant acheté équivaut à une (1) Participation avec achat au Concours. L'achat de plusieurs Produits Participants lors d'une même transaction et sur présentation de la carte Scène+^{MC} permettra au Participant de cumuler le nombre de Participations se rapportant aux produits achetés. Un affichage dédié au Concours dans les Magasins Participants permettra aux Participants de repérer les Produits Participants. En soumettant une Participation avec achat, l'Organisateur du Concours considère que vous avez lu et accepté le présent Règlement et que vous acceptez de vous conformer aux exigences de la Demande de participation sans achat de ce Règlement.

Les Demandes de participations sans achat et les Participations avec achat sont collectivement désignées comme les « **Participations** ».

4. LES PRIX ET LEUR VALEUR APPROXIMATIVE

Il y a quinze (15) prix à gagner dans le cadre de ce concours (le « Prix »), consistant à une (1) machine à café Ninja[®] d'une valeur de trois cent cinquante dollars (CA 350 \$). Les prix ne peuvent être ni modifiés, ni transférés, ni cédés, ni échangés contre de l'argent (sauf si l'organisateur du concours ne l'autorise explicitement, à sa seule discrétion). La valeur totale du concours est de cinq mille deux cents et cinquante dollars (5 250 \$ CA).

Les coordonnées de la personne déclarée gagnante seront transmises au Commanditaire Présentateur afin qu'un de ses représentants puissent effectuer l'envoi du Prix.

REMARQUES SUR LES PRIX

GÉNÉRALITÉS. Il est possible que les Prix ne soient pas identiques aux photos et images utilisées dans le matériel publicitaire et promotionnel du Concours, notamment les publicités imprimées, les sites Internet et la bannière publicitaire électronique. Chaque Prix doit être accepté (i) « TEL QUEL », SANS GARANTIE DE QUELQUE SORTE, expresse ou implicite, et (ii) ne peut être ni modifié, ni transféré, ni cédé, ni échangé contre de l'argent (sauf si l'Organisateur du Concours ne l'autorise explicitement, à sa discrétion exclusive). Le Prix sera décerné uniquement à la personne dont le nom complet est inscrit sur le Compte de membre associé à la Participation en question. Aucune substitution de Prix ne sera possible, sauf à la discrétion de l'Organisateur du Concours. La différence entre la valeur approximative du Prix et la valeur réelle du Prix lorsqu'il est remis au

gagnant ne sera pas attribuée.

5. TIRAGE

Un Tirage (le « **Tirage** ») aura lieu le lundi 16 novembre 2026 à environ 11h (HE), aux bureaux de l'Organisateur du Concours situés au 11281, boulevard Albert-Hudon, Montréal-Nord au Québec, H1G 3J5. Un (1) Participant sera sélectionné de façon électronique et aléatoire parmi toutes les Participations valides reçues durant la Période du Concours, conformément au présent Règlement (le « **Participant Sélectionné** »).

Limite d'un (1) Prix par Participant sélectionné, par ménage pour toute la Période du Concours.

CONTACT DES PARTICIPANTS SÉLECTIONNÉS

L'Organisateur du Concours ou son représentant désigné tentera au moins à deux (2) reprises de contacter par courriel et/ou par téléphone le Participant Sélectionné au moyen des coordonnées indiquées dans le Compte de membre.

Il est de la responsabilité de chaque Participant de s'assurer que les données de son Compte de membre soient à jour. L'Organisateur du Concours ne pourra pas être tenu responsable des coordonnées non valides ou inexactes qui n'auront pas été mises à jour dans le Compte de membre des Participants.

Chaque Participant Sélectionné aura sept (7) jours, suite à la première communication, pour recontacter l'Organisateur du Concours ou son représentant, sous peine de nullité. Une fois joint par courriel, le Participant Sélectionné recevra un Formulaire d'Exonération (le « **Formulaire d'Exonération** ») à l'adresse courriel indiquée dans son Compte de membre. Le délai de réponse sera comptabilisé exclusivement à partir de l'horloge de l'Organisateur du Concours.

AVANT D'ÊTRE CONFIRMÉ COMME GAGNANT D'UN PRIX, chaque Participant Sélectionné devra :

- répondre correctement, sans aide mécanique ou autre, à une question réglementaire de mathématique;
- dûment remplir, signer et retourner le Formulaire d'Exonération dans un délai de sept (7) jours à partir de la réception du Formulaire d'Exonération, dans lequel (entre autres choses) le Participant Sélectionné doit confirmer qu'il se conformer au présent Règlement et reconnaître l'acceptation du Prix tel que remis;
- consentir à ce que son nom, son adresse, sa voix, son image, ses déclarations en lien avec le Concours, ainsi que toute photographie, vidéo, captation et/ou tout tournage, puissent être publiés, reproduits ou autrement utilisés par ou pour le compte de l'Organisateur du Concours, ou en son nom, à des fins de publicité ou autre usage promotionnel ou commercial effectué par ou pour le compte de l'Organisateur du Concours, dans n'importe quel médium existant ou futur, y compris les médias imprimés, la radio, la télédiffusion et Internet, le tout sans autre avis, rémunération additionnelle, ni droit de regard de sa part pour toute utilisation en lien avec ce Concours;

- fournir une pièce d'identité avec photo sur demande.

S'il est impossible de contacter le Participant Sélectionné de la manière décrite à la rubrique « CONTACT DES PARTICIPANTS SÉLECTIONNÉS » pour le Prix Principal et les Prix Secondaires, si le Participant Sélectionné a) donne une réponse inexacte à la question réglementaire de mathématique; b) omet de retourner le Formulaire d'Exonération dûment rempli et signé dans le délai prescrit; c) ne peut pas accepter (ou refuse d'accepter) le Prix tel qu'il est attribué pour quelque raison que ce soit; et/ou d) est jugé avoir enfreint le présent Règlement (tel que déterminé par l'Organisateur du Concours à son entière discrétion), il sera disqualifié (et renoncera au Prix) et l'Organisateur du Concours se réserve le droit, à son entière discrétion et si le temps le permet, de sélectionner de façon électronique et aléatoire un nouveau Participant au hasard parmi les Participations restantes au tirage (le cas échéant, les dispositions énoncées dans le présent paragraphe s'appliqueront au nouveau Participant Sélectionné).

CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner dépendent du nombre de Participations au Tirage colligées ou envoyées et reçues durant la Période du Concours, conformément au présent Règlement.

6. CONDITIONS GÉNÉRALES

Toutes les Participations deviennent la propriété de l'Organisateur du Concours.

Le Concours est soumis à toutes les lois et à tous les Règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Le Concours est régi par les lois du Québec et les lois du Canada applicables à cet égard, est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables et est nul là où la loi l'interdit.

Les décisions de l'Organisateur du Concours sont finales et sans appel pour toutes les questions liées à ce Concours, y compris toute décision portant sur la validité ou la disqualification de Participations ou de Participants. En participant à ce Concours, vous acceptez d'être juridiquement lié aux modalités du présent Règlement. TOUTE PERSONNE JUGÉE AVOIR ENFREINT LE PRÉSENT RÈGLEMENT POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT S'EXPOSE, EN TOUT TEMPS, À LA DISQUALIFICATION, À L'ENTIÈRE DISCRÉTION DE L'ORGANISATEUR DU CONCOURS.

L'Organisateur du Concours se réserve le droit de retirer, de modifier ou de suspendre ce Concours (ou de modifier le présent Règlement) de quelque façon que ce soit, en raison d'une erreur, d'un problème technique, d'un virus informatique, d'un bogue, d'un traficage, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une défaillance technique ou de toute autre cause.

Toute tentative délibérée d'endommager un site Web ou de nuire au bon fonctionnement de ce Concours (à la discrétion exclusive de l'Organisateur du Concours) contrevient au Code criminel et aux lois civiles. Le cas échéant, l'Organisateur du Concours se réserve le droit d'appliquer des recours et de récupérer des dommages-intérêts dans la mesure permise par la loi. L'Organisateur

du Concours se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre ce Concours, ou de modifier le présent Règlement, de quelque façon que ce soit, en cas d'accident, d'erreur d'impression, d'erreur administrative ou de toute autre erreur, quelle qu'elle soit, ou pour toute autre raison, et ce, sans avis préalable ni obligation. Sans limiter le caractère général de ce qui précède, l'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de faire passer un autre test d'aptitude, s'il le juge approprié, selon les circonstances et/ou afin de respecter la loi applicable.

L'Organisateur du Concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive et absolue, de modifier sans préavis l'échéancier du Concours ou l'une ou l'autre des dates indiquées dans le présent Règlement, lorsque nécessaire, afin de pouvoir vérifier la conformité de tout Participant ou de toute Participation au présent Règlement, ou encore en raison de problèmes techniques ou en toutes circonstances qui, de l'avis de l'Organisateur du Concours et à sa discrétion exclusive, risquent de nuire à la bonne administration du Concours en conformité avec le présent Règlement, ou pour toute autre raison.

Par le simple fait de participer à ce Concours, chaque Participant autorise l'Organisateur du Concours et ses mandataires et/ou représentants à conserver, à partager et à utiliser les renseignements personnels qu'il a fournis dans sa Participation par l'entremise des informations contenues au Compte de membre Scène+^{MC}, uniquement aux fins de l'administration du Concours et de la remise du Prix, y compris, sans s'y limiter, pour communiquer avec le Participant à propos du Concours et sa Participation. Vous pourrez aussi recevoir des communications additionnelles de la part de l'Organisateur du Concours et/ou des tiers partenaires (selon le cas) à propos de leurs produits, services, prochains Concours et offres promotionnelles si vous consentez à recevoir ces communications sur le site Web du Concours. Vous pourrez en tout temps, pendant ou après le Concours, renoncer au consentement que vous avez accordé pour recevoir des communications additionnelles en suivant les directives de désabonnement disponibles dans lesdites communications. Veuillez consulter le site <https://corporate.sobeys.com/fr/privacy-policy> pour obtenir des détails sur la politique de confidentialité de Sobeys concernant l'utilisation des renseignements personnels.

Il est possible de consulter le présent Règlement du Concours au comptoir de service de chaque Magasin Participant ou à https://www.iga.ca/fr/a_votre_service/concours_iga. Le nom du gagnant du Concours sera disponible au plus tard dans les soixante (60) jours suivant le Tirage (le lundi 16 novembre 2026) et ce pour une période minimale de dix (10) jours au comptoir de service de chaque Magasin Participant ou à https://www.iga.ca/fr/a_votre_service/concours_iga.

En cas de divergence ou d'incohérence entre les modalités du présent Règlement en version française et les déclarations ou d'autres énoncés contenus dans les documents du Concours, y compris, la Participation, le site Web, la version anglaise du présent Règlement et/ou le matériel publicitaire sur le lieu de vente, la publicité télévisée, imprimée ou diffusée en ligne, les modalités de la version française du présent Règlement auront préséance dans la mesure où la loi le permet.

Le présent Concours n'est pas géré ou parrainé par [iga.ca](https://www.iga.ca) ou [IGA.ca](https://www.IGA.ca). Toute question, tout commentaire ou toute plainte concernant le Concours doit être soumis à l'Organisateur du

Concours et non à iga.ca ou IGA.ca ainsi que l'ensemble de ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, agents et employés ne sont pas responsables de toute réclamation découlant de, ou en relation avec, l'Organisateur de ce Concours.

En participant au Concours et à titre de condition d'acceptation d'un Prix, vous, vos héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs, successeurs et ayants droit, libérez et dégagez à jamais de toute responsabilité l'Organisateur du Concours, les Commanditaires Présentateurs et les Fournisseurs du Prix, Scène Plus IP Corporation et chacune de leurs sociétés mères, sociétés affiliées, filiales, successeurs, mandataires, agents, conseillers, franchisés, actionnaires, partenaires, représentants, leurs agences de publicité, de promotion et d'exécution et chacun de leurs employés respectifs, les dirigeants, administrateurs, mandataires et représentants (collectivement, les « Parties Renonciataires »), contre toute perte, dommage (y compris, sans s'y limiter, les dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs), droits, réclamations, actions, les causes d'action, les blessures corporelles, les dommages matériels ou le décès, y compris, sans s'y limiter, tous les coûts et responsabilités de toute nature, y compris les frais juridiques sur une échelle d'indemnisation substantielle, ci-après appelée « Réclamations » et y compris, sans s'y limiter, toute Réclamation découlant d'un acte de négligence des Parties Renonciataires, que vous avez maintenant, ou que vous pourriez avoir par la suite contre les Parties Renonciataires directement ou indirectement résultant ou découlant : (i) de la participation au Concours, votre participation et/ou l'attribution, l'acceptation, la possession, l'utilisation ou l'utilisation abusive ou la jouissance d'un Prix, et, le cas échéant, le déplacement, la préparation ou la participation à un événement ou à une activité liée au Prix; ou (ii) les droits de publicité accordés à l'Organisateur du Concours. Vous reconnaissez expressément que vous comprenez qu'il peut y avoir des risques graves de blessures corporelles, de décès ou de dommages matériels associés à l'acceptation, à la possession, à l'utilisation et/ou à l'utilisation abusive du Prix et à la participation à tout événement ou participation à certaines activités liées au Prix, et vous assumez volontairement ces risques. Vous acceptez également d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité les Parties Renonciataires de toute Réclamation relative à ce qui précède.

Toutefois, en participant à ce Concours, tout Participant s'engage à respecter les conditions et modalités d'utilisation, contrats, autres politiques et/ou lignes directrices régissant la plateforme à iga.ca et IGA.ca et dégage de toutes responsabilités l'Organisateur du Concours, toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlées par ou liées à ceux-ci, leurs agences de publicité et de promotions, leurs employés, agents et représentants de tous dommages qu'il pourrait subir en raison de l'utilisation de cette plateforme.

Scène+^{MC} est une est une marque de commerce de Scène Plus IP Corporation utilisée sous licence par Sobeys Capital Incorporée et ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

ANNEXE

PRODUITS PARTICIPANTS

SAP	DESCRIPTION	CODE UPC	Size
288288	COUPON 350 1/1UN	56800511871	EA
1386623	Silk 890ml LTO seasonal	3663207765	EA
845085	Silk CoffCrm UnswtAlmnd Vanilla 12X473ML	3663207545	EA
501945	Silk Coffee Almond Vanilla 12x890ml	3663207544	EA
501944	Silk Coffee Soy Original 12x890ml	2529300388	EA
658194	SILK CREAMER ALMOND HAZELNUT 473 ML	2529300263	EA
480777	SILK CREAMER ALMOND VANILLA 473 ML	2529300401	EA
658189	SILK CREAMER COCONUT ORIG CAN 473 ML	3663208032	EA
1285770	Silk Creamer Oat Hazelnut 450mL	3663208030	EA
1285769	Silk Creamer Oat Maple Brown Sugar 450mL	3663208029	EA
1285768	Silk Creamer Oat Seasonal 450mL	3663207514	EA
501943	Silk Creamer Oat Yeah Vanilla 12x890ml	2529360076	EA
57451	SILK CREAMER SOY ORIG 473 ML - 0057451	3663207928	EA
25262	Silk creamy maple for coffee 450ml	3663208016	EA
1288093	SILK FOR COFFEE ALMOND HAZELNUT 890ML	3663207749	EA
842950	Silk For Coffee Ltd Ed Season 12X450ML	3663207591	EA
595288	Silk Half&Half DairyFr Cnut&Oat 12X890ML	3663207591	EA
1412160	ID 1,42 CARAMEL MACCHIATO	36632082107	EA
1412161	ID 1,42 FRENCH VANILLA ZS	36632082114	EA
1312038	ID 425mL Hazelnut Praline	5680051048	EA
1312037	ID 425mL LTO Rotation	5680051049	EA
1312039	ID 425mL Vanilla Bean	5680051047	EA
1311434	ID Cold Foam 369g LTO Rotation	3663208116	EA
987040	ID Seasonal ZS 946ml	5680084793	EA
409465	STOK CLD BREW COFFEE BLK UNSWT 1420 ML	3663207296	EA
411000	STOK CLDBREW COFFEE BLACK SWEE 1420 ML	3663207294	EA
1285080	STOK CLDBREW COFFEE LIMITED EDITION 1420 ML	3663208027	EA
368357	STOK COLD BREW EX BOLD BLK UNS 1420 ML	3663207854	EA
1285080	STOK LTO	36632080271	EA
1329954	SToK Unsweetened Decaf 1.42L	3663208097	EA